

RAPPORT D'ACTIVITÉ 01

ROADMAP 2025

A9 SIMPLON

TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

scienceINDUSTRIES
SWITZERLAND



asphalt**suisse**



Chambre Valaisanne
de Commerce et d'Industrie
Walliser Industrie-
und Handelskammer

Programme de mesures

Après un peu plus de seize mois d'activité, le groupe de travail « Transports de marchandises dangereuses au Col du Simplon - TMD Simplon » a déposé, en novembre 2022 auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), une Feuille de route comportant sept mesures. Celles-ci visent la réduction des risques liés au transport des marchandises dangereuses (TMD) par le col du Simplon.

Cette Feuille de route a été validée par la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga à fin 2022, avec charge à l'État du Valais de mettre en œuvre les mesures proposées, en les dotant de résultats intermédiaires mesurables.

L'organisation et le mode de collaboration des parties prenantes de la Feuille de route ont été définis.

Un Comité de programme (COPRO) est chargé de coordonner la mise en œuvre des mesures, le Comité de pilotage (COPI) assure la supervision stratégique de cette mise en œuvre.

Sous la conduite de l'État du Valais, les partenaires de l'ancien groupe de travail ont été impliqués dans la mise en œuvre des mesures de la Feuille de route, en

collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU) et l'Office fédéral des transports (OFT). Plusieurs échanges ont confirmé qu'une collaboration avec l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) doit être recherchée. Les possibilités de collaboration sont actuellement explorées et constitueront un point important des activités futures.

Mesures
pour la réduction
des risques liés
au transport
des marchandises
dangereuses :

M1

Réduction des transports
de marchandises les plus
dangereuses



M2

Déclaration
volontaire des TMD
au col du Simplon



M3

Contrôles accrus
de la sécurité
sur l'A9 Simplon



M4

Monitoring
Simplon



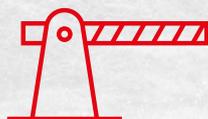
M5

Infrastructures
et offres
en intermodalité



M6

Contrôles
sur les autres
axes routiers



M7

Point
de contact
unique



La mesure M1, pilotée par scienceindustries, vise à identifier et à réduire le nombre de transports d'épichlorhydrine¹ générés par les sites industriels valaisans².



**RÉDUCTION
DES TRANSPORTS
DE MARCHANDISES
LES PLUS DANGEREUSES**

Les travaux ont débuté en automne dernier et les résultats pour le 1^{er} trimestre 2023 sont les suivants :

Transports empruntant probablement le col du Simplon	Nombre	Quantités
Total des transports de ou vers les sites industriels valaisans	268	4'140 t
Dont transports d'épichlorhydrine ¹	0	0 t

Extrapolés sur une année entière, ces chiffres trimestriels représentent 1'100 transports et 16'600 tonnes de marchandises, ce qui est similaire aux volumes recensés sur l'année 2021 par les entreprises des principaux sites industriels valaisans.

L'état actuel des connaissances confirme que ces sites génèrent un ordre de grandeur de 10% des flux de

marchandises dangereuses passant par le col du Simplon.

La mesure M1 livrera des résultats trimestriels pour les comparer à ceux des comptages automatiques de la mesure M4.

De plus, les entreprises impliquées établiront une statistique annuelle du ratio des transports effectués par la route et par le rail.

La mesure M2 pilotée par l'État du Valais est destinée à récolter, par déclaration volontaire des acteurs, des données complémentaires pour améliorer l'identification des TMD fournie par le comptage automatique de l'OFROU (mesure M4).



**DÉCLARATION
VOLONTAIRE DES TMD
AU COL DU SIMPLON**

Une collaboration avec l'OFDF est envisagée. La numérisation, en cours, des procédures de déclaration en douane pourrait en effet fournir des données complémentaires ou mettre des outils à disposition des acteurs de la mesure M2.

L'État du Valais a initié des contacts directs avec cet office afin d'explorer des pistes de collaboration.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure M2, asphaltuisse a également fourni des données montrant que les importations de bitume depuis l'Italie ont généré 136 transports sur les quatre premiers mois de cette année. Comparés à 2021 et 2022 et extrapolés sur douze mois, ces chiffres représentent environ 890 transports, soit moins de 10% des comptages OFROU de 2015-2016.

¹ Transports d'épichlorhydrine ou de l'une des 14 substances présentant un danger équivalent pour les eaux au sens de l'Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) ² Ces sites sont Gamsen, Viège, Sierre et Monthey



~20%

Les mesures M1 et M2 cumulées montrent ainsi que l'influence des acteurs de la Feuille de route sur le volume total des TMD par le col du Simplon est faible.

Cette influence représente, selon les connaissances actuelles, environ 20% du total des flux.



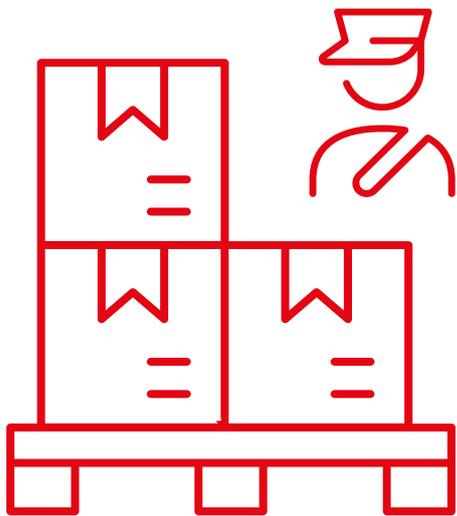
Les contrôles sur la sécurité des poids lourds sont assurés par le centre de compétence technique lourd (CCTL) A9 Simplon, exploité par la police cantonale valaisanne avec une équipe de 5 personnes.

M3

**CONTRÔLES ACCRUS
DE LA SÉCURITÉ
SUR L'A9 SIMPLON**

Sur les 1'120 contrôles effectués l'an dernier, 31 camions transportant des marchandises dangereuses ont été dénoncés pour des infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR). Sur la période 2018-2022, deux accidents ont impliqué des poids lourds, aucun d'eux ne concernaient des marchandises dangereuses.

Le renforcement des contrôles de la mesure M3 se concrétisera par la mise en place d'infrastructures supplémentaires directement à Gondo, dans le but de contrôler les camions entrant sur le territoire suisse avant qu'ils n'effectuent la descente vers la plaine. Un lift et un banc de freinage y seront installés d'ici le début 2025.



**1'200
contrôles**



**31 camions
dénoncés**

En tant que pilote de la mesure M4, l'OFROU a mis en place une nouvelle installation de comptage automatique des TMD au col du Simplon.

M4

**MONITORING
SIMPLON**

Le début officiel des comptages est agendé au 1^{er} septembre 2023. Les premières données seront livrées durant l'automne 2023. Leur comparaison avec celles de la mesure M1 permettra de s'assurer que les flux de l'industrie valaisanne sont cohérents avec l'ensemble des données collectées.

Un second comptage automatique est projeté à St-Maurice afin de recenser le nombre de camions qui transitent par le territoire valaisan.

Sa mise en service est prévue à l'automne 2023.

Le COPRO est en train d'évaluer des solutions pour diminuer la part d'incertitude des données, notamment pour les transports dont les marchandises ne peuvent être identifiées pour cause de plaques oranges vides^③. L'une des solutions envisagées est la mesure M2 et l'autre est une collaboration avec l'OFT dans le cadre de l'enquête principale 2024 sur le transport transalpin de marchandises.

③ La part de plaques oranges vides se montait à environ 55% lors des comptages OFROU de 2015-2016



M5

**INFRASTRUCTURES
ET OFFRE
EN INTERMODALITÉ**

Les possibilités de transfert vers le rail d'une partie des transports routiers de marchandises dangereuses empruntant le col du Simplon⁴ sont aujourd'hui très faibles. Les entreprises des sites industriels valaisans ont déjà un recours très élevé au rail et des améliorations ne pourront être apportées que lorsqu'une offre d'intermodalité « locale », desservant le Valais et l'Italie du nord, sera disponible.

Deux actions sont en cours pour identifier des améliorations dans ce domaine :

- Un état de situation interne à l'État du Valais permettra de synthétiser les projets devant se concrétiser, à terme, par une offre supplémentaire en intermodalité.
- En outre, une enquête sera menée auprès des entreprises de transport représentées au sein du COPRO afin d'évaluer la demande.

Parallèlement, les prestataires de transport seront sollicités afin d'étudier les possibilités de transfert vers le rail.

Un atelier réunissant les acteurs de l'intermodalité est envisagé, permettant quant à lui d'identifier où et comment des projets pourraient être développés à court terme en vue d'offrir plus rapidement des possibilités supplémentaires de chargement sur le rail.

Une information plus concrète sera disponible durant le second semestre de cette année.

⁴ Le COPRO rappelle que le rapport publié en 2019 par l'OFT montre que ce transfert diminuera les risques pour l'environnement, mais augmentera les risques pour la population.



Dans le cadre de la mesure M5 pilotée par l'État du Valais, les échanges avec l'OFT ont confirmé que le ferroutage court Valais/Italie du nord n'est aujourd'hui pas possible.



M6

CONTRÔLES SUR LES AUTRES AXES ROUTIERS

La mesure M6 pilotée par l'OFROU et en phase de conception.

Dans le cadre d'une collaboration avec l'OFEV, il est prévu qu'un atelier soit organisé à l'automne prochain avec les cantons devant effectuer des analyses relatives à l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM).

Cet atelier permettra d'identifier de potentiels points de contrôles supplémentaires.

L'OFROU y présentera son expertise en matière de comptages automatiques.

L'installation de comptage automatique prévue dans le Bas-Valais, dans le cadre de la mesure M4, contribuera également à fournir des informations pour la mesure M6.



M7

POINT DE CONTACT UNIQUE

Le COPIL a approuvé le 19 juin 2023 les règles de la communication sur les activités au sein de la Roadmap 2025.

Seule cette instance est habilitée à communiquer à l'externe sur la mise en œuvre

de la Feuille de route afin de garantir une information transparente et cohérente. À cet effet, la feuille de route 2025 ainsi que les rapports d'activité seront publiés sur le site internet de l'État du Valais.





TMD Simplon
Rapport d'activité 01
Roadmap 2025
Juin 2023